

# FICHE D'INSCRIPTION

## Code pour annulation

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Tel portable :

Tel Bureau :

@Mail Valide (Obligatoire) :

Port de verres correcteurs :  Oui  Non

(Barrer mention inutile)

Je joins à ma demande :

- ✓ 4 Photos d'identité **E-Photo** numérique.
- ✓ 1 Photocopie de la Carte d'Identité ou Passeport (Recto-Verso).
- ✓ 1 Enveloppe lettre suivie 20 gr (Achat en bureau de poste).
- ✓ 1 Règlement de 490 € à l'ordre du CFM à joindre au dossier.
- ✓ 1 Photocopie d'une facture de domicile de moins de 6 mois (Eau, Electricité, Téléphone ou avis d'imposition)
- ✓ Une attestation d'hébergement (Si la facture n'est pas à son nom)
- ✓ Tests Psychotechniques.
- ✓ Visite médicale COMED si alcoolémie ou stupéfiant.
- ✓ Visite médicale agréée si perte de point.
- ✓ 1 Photocopie de la JAPD si moins de 25 ans.

En cas d'absence ou d'annulation, quel que soit le motif, la formation sera entièrement dûe !

**Ne rien coller, ne rien agraffer sur votre dossier, ne rien découper (photos) !**

Merci d'envoyer votre Dossier en RECOMMANDÉ avec AR sous 8 jours.

**Dans le cas contraire votre inscription sera annulée !**

Fait le :

Signature :

## CONTRAT de FORMATION CODE POUR ANNULATION PERMIS

Entre la SARL Centre de Formation Moto au capital de 8000,00 € dont le siège social est sis circuit de Ledenon 30210 Ledenon inscrite au RCS sous le n° 305936692, N° Agr E1203042370 délivré le 09/01/2012 représentée par son gérant Patrice Millot ci-après dénommé le CFM, d'une part,

Et \* Madame, Mademoiselle, Monsieur \_\_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_\_

\* rayer les mentions inutiles.

Ci-après dénommé l'élève, d'autre part. Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

### 1. OBJET DU CONTRAT:

L'élève a choisi de s'inscrire au CFM pour effectuer une formation à la conduite moto en STAGE CONTINU. L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après versement par l'élève au CFM de l'acompte minimum et de la remise des pièces à fournir.

### 2. PROGRAMME DE FORMATION:

Les cours de formation sont dispensés par des moniteurs diplômés. Les programmes de formation peuvent être modifiés ou complétés par le CFM pour tenir compte des évolutions éventuelles de la réglementation. Cette formule correspond à 14 heures de code en continue sur 2 jours, comprenant un enseignement théorique.

Il est rappelé que le Programme National de Formation, conformément à l'arrêté de Juillet 1995.

L'élève se rendra directement et par ses propres moyens au CFM circuit de Lédénon 30210 LEDENON. Tout changement de date d'examen devra être signalé au plus tard 15 jours précédent la date initialement réservée, dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter des frais d'examen. Les dates d'examens peuvent être modifiées par le service des examens des permis de conduire sans que la responsabilité du CFM puisse être engagée.

### 3. MOYENS PEDAGOGIQUES ET MATERIELS:

Un contrôle des connaissances théoriques sera effectué par le moniteur en cours de formation. L'élève s'engage donc à se procurer et à réviser le livre de code ou le lien code avec le support Ediser mis à disposition. Ce support est à travailler à hauteur de 20 séries de 40 questions au minimum avant de venir en formation au code de la route.

Le CFM est assuré en responsabilité civile et professionnelle par le contrat N° m01476957 contracté auprès de la compagnie LE GAN ayant comme agent CERIP Assurances Immeuble le Président 76, Boulevard du 11 Novembre 1918 69000 VILLEURBANNE.

Le CFM n'a pas contracté de garantie financière.

#### 4. REGLEMENT DU CENTRE DE FORMATION:

Durant toute la formation seul le moniteur est apte à apprécier le niveau de l'élève. Ainsi seul le moniteur peut admettre l'élève à effectuer l'examen du code de la route.

Formation sans possibilité de remboursement.

#### 5. PRIX DE LA FORMATION:

Le montant du forfait TTC de cette formation pratique s'élève à **490 €**:

- les frais d'inscription (150 €)
- 14 heures de formation code (490 €)

(1). A compter du 1er Juin 2016, l'Etat n'assurera plus les examens théoriques. Les épreuves théoriques seront assurées par un organisme privé agréé. Le prix de l'épreuve théorique générale acquitté par les candidats qui se présenteront devant des organismes agréés est fixé à 30 € TTC. En cas d'échec, le candidat devra s'acquitter de 80 € pour les révisions obligatoires avant sa représentation.

(2). En cas de retard ou d'absence à une session de formation, d'examen ou dans le cas d'un échec à la conduite, vous devrez vous acquitter de la somme de 80 € (frais d'accompagnement + gestion du dossier + révision code)

Les conditions du présent contrat sont valables 6 mois à compter de sa date de signature, au-delà le CFM se réserve le droit d'en modifier les conditions et termes voire d'annuler l'inscription de l'élève.

Si annulation conduite formation en une journée 590€

#### 6. MODALITES DE REGLEMENT:

- 490€ à l'inscription

#### 7. OBLIGATION DES PARTIES:

Les parties s'engagent à se comporter de façon loyale l'une envers l'autre.

Fait en deux exemplaires dont un est remis à chacune des parties. A

,le

L'élève  
Nom et Prénom  
Mention lu et approuvé

Le Gérant

## MANDAT

Je soussigné(e)

né(e) le

Adresse

Donne mandat au CFM pour effectuer les démarches administratives auprès de la préfecture afin de faire la demande de permis de conduire.

.

Fait à Ledenon, le

signature

# ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e),

Nom.....

Prénom .....

Né(e) le..... à .....

Demeurant

**Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné depuis plus de trois mois :**

Mme, Melle, M (\*)

Nom.....

Prénom .....

Né(e) le..... à .....

De nationalité .....

Fait à ..... le.....

**Signature hébergeant :**

**Signature hébergé :**

(\*) Rayer la mention inutile

**JOINDRE:** la photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte de séjour, ainsi que la dernière facture d'électricité ou quittance de loyer de moins de 6 mois.

**Article 441-1**

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.